

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° R-3867-2013 – Phase 2B

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
*(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)*


Je, soussigné, **JEAN-SÉBASTIEN HUET**, chef de service, planification et affaires contractuelles, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, les informations contenues aux tableaux des réponses aux questions 6.1 et 6.3 de la demande de renseignements n° 3 de la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** »), soit la pièce Gaz Métro-12, Document 10 (ci-après « **Informations confidentielles** »);
4. Plus précisément, les Informations confidentielles contiennent les prix, ou les informations permettant de les déduire, consentis par des tiers pour des outils de transport annuel FTSH ou des services STS;
5. Or, les Informations confidentielles sont des informations de nature commerciale qui, si elles sont divulguées au public, pourraient porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de sa clientèle;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations confidentielles pour une durée de dix (10) ans;
7. En effet, Énergir considère qu'au terme de cette période, les informations commerciales dont elle demande la confidentialité deviennent obsolètes et sans intérêt d'un point de vue concurrentiel;
8. À ma connaissance, tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Terrebonne, le 14 juin 2021.

DocuSigned by:
Jean-Sébastien Huét
45F8D5083808471...
JEAN-SÉBASTIEN HUET

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 14^e jour de juin 2021

DocuSigned by:
Mélanie Beauvais
423CEEC946EA4D2...
DS

Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec